

Le 3 mai 2006

Monsieur Ross Gaudreault
Président-directeur général
ADMINISTRATION PORTUAIRE DE QUÉBEC
150, rue Dalhousie
C.P. 2268
Québec QC G1K 7P7

Monsieur le Président-directeur général,

Comme vous le savez, la Ville de Québec, en collaboration avec ses nombreux partenaires, travaille activement à la mise en valeur du littoral du fleuve Saint-Laurent pour marquer, en 2008, le 400^e anniversaire de la fondation de la Ville. Les projets d'aménagement retenus pour ces fêtes visent surtout une amélioration de l'accès public aux berges et la création d'espaces publics de qualité répondant aux besoins exprimés par la population locale.

Dans ce contexte, le projet proposé par l'*Administration portuaire de Québec* pour la Pointe-à-Carcy s'inscrit parfaitement dans les objectifs d'aménagement visés par la Ville pour la mise en valeur du littoral. Notre appui au projet est le résultat d'une étude détaillée du concept proposé en fonction des pistes d'action énoncées dans le nouveau Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) de la Ville, de même qu'en fonction des orientations d'aménagement préconisées dans le Plan directeur du quartier Vieux-Québec qui sera adopté sous peu. Notre jugement repose aussi sur les recommandations émises en 1989 par la Commission consultative sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy.

Plusieurs aspects du concept présenté retiennent notre attention : la création d'un véritable espace public accessible à l'année, la mise en valeur de bâtiments d'intérêt patrimonial, le renforcement d'un pôle culturel de même que des aménagements permettant une séparation claire et sécuritaire des circulations piétonnière, cycliste, automobile et touristique.

... 2

Plus spécifiquement en ce qui concerne le secteur de l'Agora, nous croyons que l'aménagement proposé offrira plus de flexibilité et d'accessibilité au site par rapport à la situation actuelle. Ajoutons qu'afin de permettre d'offrir des spectacles d'une taille comparable à ceux présentés jusqu'à maintenant à l'Agora, nous travaillons actuellement sur un projet de rechange au Pavillon de la jeunesse sur les terrains d'ExpoCité.

Notre position face à l'ensemble de ce projet sera d'ailleurs exprimée en détail dans le mémoire que la Ville de Québec déposera lors des audiences publiques prévues à partir du 8 mai. Nous nous permettrons alors de faire quelques suggestions susceptibles de bonifier davantage un concept déjà fort intéressant et d'assurer, ce faisant, la réalisation d'un projet structurant répondant aux attentes et aux besoins des résidents.

Dans l'espérance que la concrétisation de ce concept constituera bientôt un point de ralliement pour l'ensemble de la population de la région de Québec, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président-directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La mairesse de Québec,

A handwritten signature in black ink, reading "Andrée P. Boucher". The signature is written in a cursive, flowing style.

Andrée P. Boucher

Québec, le 4 mai 2006

Monsieur Ross Gaudreault
Président-directeur général
Administration portuaire de Québec
150, rue Dalhousie
C.P. 2268
Québec QC G1K 7P7

Monsieur le Président-directeur général,

Veillez trouver, joint à la présente, le mémoire préparé par la Ville de Québec dans le contexte des audiences publiques organisées par l'Administration portuaire de Québec pour la mise en valeur de la Pointe-à-Carcy.

Notre appui au projet est le résultat d'analyses détaillées et de plusieurs rencontres internes suite à la présentation publique du projet le 10 avril dernier.

Nous aimerions préciser que nous désirons présenter publiquement notre mémoire lors de la soirée de consultation du 8 mai. Les personnes représentant la Ville seront madame Lisette Lepage, conseillère municipale et membre du Comité exécutif, et monsieur Serge Viau, directeur général adjoint à la Ville de Québec.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président-directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur,



Fernand Martin

p.j.

MÉMOIRE DE LA VILLE DE QUÉBEC PROJET DE LA POINTE-À-CARCY

Introduction

D'entrée de jeu, nous aimerions remercier l'Administration portuaire de Québec pour avoir organisé un forum permettant aux citoyens de la région de Québec de se prononcer sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy. Les enjeux étant d'intérêt général au sein de la population – tant pour les résidants et les touristes que pour l'APQ elle-même – il importe de faire connaître les différents points de vue afin d'adapter l'aménagement du site en fonction des besoins exprimés par les acteurs concernés, et de trouver une façon de concilier les visions – souvent divergentes – exprimées au cours de ce processus.

Afin de concilier ces visions, la Ville de Québec a privilégié de s'appuyer sur des orientations générales qui font consensus auprès de la population et de l'administration municipale. La position que la Ville de Québec présente est le résultat d'une réflexion qui consiste en une analyse du projet en fonction des orientations de mise en valeur du Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) de même que sur celles prévues dans le plan directeur du quartier Vieux-Québec Haute-Ville, Basse-Ville et Cap-Blanc, élaborés tous les deux en partenariat avec les résidants de Québec. Elle tient compte également des objectifs de la Commission consultative sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy (Commission Boulet) dans son rapport publié en 1989.

Cette analyse nous permet de confirmer que le projet proposé répond de façon plus que satisfaisante aux orientations de ces trois documents. Nous nous permettons, cependant, d'émettre certaines suggestions qui visent à mieux répondre aux besoins et aux attentes du milieu.

1. PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Adopté en juin 2005, le plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) est l'outil de projection de l'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années. Ce plan vise à formuler l'ensemble des actions qui permettront de concrétiser les grandes orientations d'aménagement notamment afin de protéger, mettre en valeur et développer des environnements naturels et urbains de qualité.

Ainsi, dans le but de mettre en valeur les plus beaux paysages du territoire, tout en laissant une large place à l'interprétation, à la détente et à la pratique d'activités de toutes sortes, la Ville de Québec propose la réalisation d'un Plan vert, bleu et blanc. Parmi les objectifs visés par la création de ce réseau, la Ville de Québec désire exploiter les grands axes panoramiques en tant que vitrine sur le littoral. Pour ce faire, la création de circuits structurants est proposée dont la « Promenade du littoral » pour laquelle le Vieux-Québec et le Vieux-Port représentent un point culminant du circuit. À cet égard, tous les aménagements prévus en bordure du fleuve permettront la réalisation de cette vaste promenade.

De façon plus précise, le projet de la Pointe-à-Carcy s'inscrit dans cette démarche de planification conformément à la piste d'action énoncée au PDAD, soit : **Compléter les aménagements dans le secteur de La Pointe-à-Carcy en y intégrant une nouvelle place publique.**

Par définition, une place publique est un lieu démocratique - accessible en tout temps par toute la population. Telle qu'aménagée actuellement, la Pointe-à-Carcy ne répond pas adéquatement à cette définition en raison de l'utilisation importante de l'espace situé entre l'édifice de la Douane et les quais à des fins privées lors des spectacles en saison estivale. Pendant l'été, et au-delà des impacts esthétiques, la mise en place de murs afin de contrôler l'accès à l'agora limite la perception de la Pointe-à-Carcy comme un lieu public, une situation que nous considérons inappropriée. De plus, l'agora n'est utilisée que pendant quelques semaines par année, et demeure un espace inutilisable en dehors de cette courte période.

La création d'une nouvelle place publique polyvalente, telle que proposée dans le concept présenté par l'APQ, nous paraît être une solution intéressante et permettra le rétablissement des liens historique et symbolique avec l'édifice de la Douane, et une appropriation de l'espace à des fins multiples, que ce soit pour la détente ou le spectacle à une échelle plus intime que la situation actuelle. De plus, l'aménagement de la nouvelle place publique offre la possibilité d'une programmation d'activités pendant la saison hivernale, une utilisation du site qui est presque inconnue actuellement.

2. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DIRECTEUR DU QUARTIER VIEUX-QUÉBEC

Le plan directeur est un outil de planification et de gestion du territoire au niveau local, en concordance avec le plan stratégique, le plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) et le programme triennal d'immobilisations.

La démarche initiée dans le quartier Vieux-Québec prévoit une validation des orientations, des objectifs et du plan d'action par les services municipaux et ceux-là sont ensuite soumis en consultation publique.

Les orientations et les objectifs ont été présentés aux élus de l'arrondissement de La Cité, validés par les services municipaux, soumis en consultation publique et ils seront présentés prochainement aux élus municipaux pour adoption.

Quant au plan d'action, les actions sont actuellement analysées par les services municipaux afin de présenter le plan d'action en consultation publique au cours des prochains mois.

À ce jour, ce quartier a été grandement mis en valeur par diverses interventions sans toutefois valider de façon systématique les besoins des citoyens. Le plan directeur de quartier est l'outil de planification qui permettra d'intégrer leurs besoins.

Le projet de la Pointe-à-Carcy répond à plusieurs orientations et objectifs du plan directeur qui sont présentés ci-dessous ainsi qu'aux objectifs du document produit par la Commission consultative sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy.

Grande orientation générale : Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des résidents du quartier

Thème Aménagement urbain

Au niveau de l'aménagement urbain, l'orientation préconisée par la Ville est de poursuivre la mise en valeur des espaces publics ou naturels par le parachèvement de la mise en valeur des espaces publics ou naturels et le renforcement des liens piétons entre les divers secteurs du quartier.

En fait, et en conformité avec cette orientation, un des points forts du projet est la création d'un véritable espace public accessible à l'année. L'aménagement proposé intègre des réseaux de circulation piétonnière distincts de la piste cyclable et des circulations de croisiéristes. En plus, ces réseaux sont fonctionnels pendant et en-dehors de la saison des croisières.

De plus, les réseaux de circulation piétonnière et cycliste sont conçus en lien avec ceux prévus dans le concept d'aménagement pour la mise en valeur du Bassin Louise pour le 400^e anniversaire de la Ville de Québec, renforçant ainsi les liens avec le quartier.

Un élément de l'aménagement qui devrait être étudié de façon plus détaillée est l'entrée au site prévue à l'intersection du grand axe diagonal et de la rue Dalhousie. À notre avis, cet endroit n'est pas une entrée naturelle ou majeure du site, surtout en considérant que, pour se rendre sur la Pointe-à-Carcy à partir de ce point, il faut traverser un stationnement existant et passer dans un endroit relativement restreint entre les bâtiments abritant les bureaux de l'APQ et celui de la station de pompage de la Ville de Québec. Une séparation claire entre cet accès piétonnier et le stationnement contribuerait à améliorer cet aspect du projet.

De plus, des améliorations au niveau de la circulation piétonnière dans le prolongement de l'axe de la rue du quai Saint-André seraient importantes : ce lien, qui mène vers le Terminal de croisières et le Café du monde, est en quelque sorte un accès plus naturel, en lien direct avec ce bâtiment et les quais. Cependant, tel qu'aménagé actuellement, l'accès piétonnier est, à plusieurs endroits le long de ce parcours, non sécuritaire et créé de multiples conflits entre la circulation piétonnière et automobile. Une séparation claire entre la circulation piétonnière et automobile, avec un élargissement des trottoirs dans le prolongement de la rue du quai Saint-André, deviendrait donc essentielle.

On souhaite que les aménagements au sol permettent une appropriation de la Pointe-à-Carcy par le plus grand nombre de personnes possible, surtout par les familles. Nous remarquons une absence de couvert végétal (voir aussi nos commentaires dans la section «Thème environnement») pouvant contribuer à augmenter le confort des usagers. Également, les rappels de l'enrochement de la «Pointe-à-Quercy» devraient, à notre avis, être :

1. de faible pente afin de permettre une appropriation de ces aménagements par les divers groupes d'usagers du site, et
2. orientés soit vers le grand bassin et l'édifice de la Douane, soit vers le fleuve afin de mettre en valeur les vues vers les principaux éléments d'intérêt du site.

Finalement, une signalisation touristique adéquate et harmonisée devrait faire partie du concept.

Thème Patrimoine

Au niveau de la mise en valeur du patrimoine du quartier, la Ville désire poursuivre la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine exceptionnel du quartier, surtout en ce qui concerne les sites relevant des différents paliers de gouvernement. Elle désire également protéger les paysages, les vues exceptionnelles et les percées visuelles du Vieux-Québec.

Le rétablissement des liens physiques et visuels entre l'édifice de la Douane et les quais représente un autre point fort du concept. L'introduction d'un grand bassin d'eau, qui fait un rappel historique du lien qui existait autrefois entre le bâtiment et le fleuve, permet un dégagement complet de la façade de ce bâtiment d'intérêt patrimonial. De plus, la limitation de la hauteur pour toute intervention ou construction entre l'édifice de la Douane et les quais assurera le respect de cette perspective.

Thème Transports

Une orientation importante dans le plan directeur du quartier est d'augmenter l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture pour l'ensemble des clientèles et d'encourager les déplacements à pied, en vélo, en taxi, en autobus et en covoiturage.

Des améliorations au niveau des réseaux de circulation piétonnière et de la piste cyclable contribueront certainement à l'atteinte d'une partie de cet objectif. De plus, tel que présenté, un réseau d'autobus desservant les croisiéristes est projeté dans la partie nord de la Pointe-à-Carcy, permettant ainsi de minimiser, dans la partie sud du site, ce genre de circulation.

Thème Environnement

Un objectif visé par la Ville dans le plan directeur du quartier est la mise en valeur du couvert végétal du secteur.

Cet aspect du concept demeure, à notre avis, le moins développé. Pendant la saison estivale, le site est souvent trop chaud pour les visiteurs à cause d'un manque de couvert végétal. Tout en conservant le dégagement prévu devant la façade de l'édifice de la Douane, et sans nuire aux autres perspectives vers et à partir du fleuve, il sera important d'introduire plus de couvert végétal de part et d'autre de ce bâtiment afin d'augmenter le confort des usagers. Les aménagements paysagers devraient également être conçus afin de contrôler les vents en hiver, une autre source d'inconfort pour les usagers et pour toute utilisation du site en dehors de la saison estivale.

Thème Développement économique

En termes de développement touristique du quartier, il faut miser sur des activités touristiques de qualité respectueuses du quartier et de ses résidents tout en favorisant une diminution des nuisances associées, tout particulièrement en haute saison.

Le parcours proposé pour la circulation des croisiéristes entre les quais et le Terminal de croisières permettra un accueil de qualité tout en respectant les attentes du public. En effet, le passage souterrain prévu pour les croisiéristes permettra au public d'accéder en tout temps aux quais. De plus, comme on ne prévoit pas ajouter de passerelle permanente, on conservera les percées visuelles sur le site.

Thème Culture

Afin de permettre la consolidation du pôle culturel que constitue le quartier, il importe de soutenir l'émergence de projets culturels.

Le concept d'aménagement pour le grand bassin d'eau, qui pourrait être drainé et utilisé pour des spectacles gratuits, nous semble des plus intéressants. Intégrer ce genre d'activité sur le site représente un compromis entre le *statu quo* et la disparition totale de ce genre d'équipement, et offre plus de flexibilité pour rencontrer les besoins du public de même que pour la diffusion culturelle. Nous reconnaissons que l'agora rencontre un besoin sur la plan de la diffusion culturelle : afin de permettre à la Ville d'offrir des spectacles d'une taille comparable à ceux présentés à l'Agora, nous travaillons actuellement sur un projet de rechange au Pavillon de la jeunesse sur les terrains d'Expo-Québec pour permettre la poursuite de ce genre d'activité.

Nous recommandons qu'il y ait une attention particulière apportée aux aménagements qui pourraient contribuer à augmenter la visibilité du Musée naval du Québec, équipement culturel méconnu du grand public. Son accès principal, situé du côté est de l'école navale, est peu visible à partir de la grande place publique projetée. Il sera important que, sans nécessairement déplacer la porte principale du musée, cet attrait soit plus accessible. Des aménagements (signalisation, plantations, mobilier urbain, etc.) situés du côté de la grande place pourraient aider à maximiser son potentiel touristique.

Un objectif d'aménagement visé par la Ville est de faire un véritable pôle culturel de ce secteur, en misant non seulement sur les attraits présents et futurs de la Pointe-à-Carcy elle-même, mais aussi sur la proximité du Musée de la Civilisation. Si les liens à établir entre cet équipement et le site dépassent le mandat de l'APQ dans le contexte du présent projet, il faut néanmoins penser dès maintenant aux aménagements le long de la rue Dalhousie et sur les terrains appartenant au gouvernement provincial dans le secteur sud-ouest de la Pointe-à-Carcy, aménagements qui permettront au Musée d'être mieux intégré au secteur et de profiter pleinement de l'achalandage projeté sur la Pointe-à-Carcy.

Nous nous interrogeons sur le caractère des aménagements proposés à l'emplacement du petit agora actuel. Équipement bien apprécié par le public, le petit agora permet la présentation d'activités culturelles et musicales à une échelle intime. Le jeu d'eau adjacent, élément populaire surtout auprès des jeunes - est, dans le concept, remplacé par d'autres aménagements. Nous croyons qu'il serait préférable de conserver cet aménagement et même de le bonifier, au besoin.

Nous souhaitons que, dans le projet définitif, les concepteurs tiennent compte des besoins des familles et qu'ils prévoient des aménagements pouvant satisfaire les besoins remplis actuellement par cette partie du site en matière d'activités de nature culturelle et de loisirs.

De plus, les citoyens du quartier aimeraient assister à des événements culturels de quartier, adaptés à leurs besoins. Les grands événements actuels engendrent certains irritants pour les résidents (circulation accrue, bruit lors des spectacles, non-respect du couvre-feu, etc.) et il serait souhaitable que les prestations qui se dérouleront à la Pointe-à-Carcy tiennent compte des besoins des citoyens.

Thème Loisirs

Afin d'assurer le maintien et le développement des activités sportives, communautaires et de loisirs dans le quartier, il faut que la Ville améliore l'offre et les services d'activités adaptés aux besoins des résidents.

Le projet prévoit des activités de loisirs : vélo, marche et possiblement des jeux d'eau et une patinoire. Les jeux d'eau, facilement utilisables pour les enfants, sont souhaités; par contre, les vents hivernaux à la Pointe-à-Carcy représentent une contrainte pour l'installation d'une patinoire à cet endroit. Pour les jeux d'eau et la patinoire, il faut prévoir des pavillons de services tant pour la population que pour le matériel et les équipements, pavillons qui ne sont pas intégrés, à notre connaissance, à cette étape-ci dans le développement du concept.

3. COMITÉ CONSULTATIF SUR L'AVENIR DE LA POINTE-À-CARCY (COMMISSION BOULET)

La Commission Boulet a défini plusieurs objectifs pour la mise en valeur de la Pointe-à-Carcy incluant, entre autres, les points suivants :

1. respecter l'aspect patrimonial du site dont une portion fait partie du patrimoine mondial;
2. assurer l'accessibilité du site au public;
3. favoriser la création de percées plutôt que de barrières visuelles;
4. favoriser une vocation pouvant générer un niveau d'activités socio-économiques compatible avec le caractère du milieu, tout en mettant en valeur son potentiel maritime, touristique, récréatif et culturel.

Après analyse du projet de l'APQ, nous constatons que le plan d'aménagement proposé est en conformité avec l'ensemble de ces objectifs, surtout en ce qui concerne la mise en valeur des aspects patrimoniaux du site et plus particulièrement l'attention accordée à l'intégration de l'édifice de la Douane dans l'aménagement de l'espace devant sa façade principale. De plus, le réaménagement de l'agora augmentera considérablement l'accessibilité au site en créant un espace public entièrement non-clôturé, permettant par la même occasion la mise en valeur des percées visuelles et physiques entre les divers éléments sur le site et le fleuve. Finalement, les solutions envisagées pour l'accueil des croisiéristes permettra le développement de ce moteur d'activité économique relié au fleuve et adapté au caractère maritime du site, sans nuire à son potentiel récréatif.

Conclusion

La Pointe-à-Carcy, un site riche en histoire et en potentiel récréatif et culturel, est un élément clé dans les priorités de la Ville de Québec pour la mise en valeur du littoral pour le 400^e anniversaire de la fondation de la Ville. Le réaménagement du site s'inscrit dans sa stratégie visant la création d'une série d'espaces publics de qualité le long des berges pour 2008 afin de redonner un maximum d'accès public au fleuve.

Nous croyons que le projet proposé pour la mise en valeur de la Pointe-à-Carcy répond aux orientations et aux objectifs que la Ville de Québec s'est donnés dans le cadre du PDAD, du plan de quartier en cours d'élaboration et de la Commission consultative sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy, et nous espérons que les suggestions formulées par la Ville contribueront à une meilleure réponse aux besoins des futurs usagers du site.